



Suicides à Issoire :

ENFIN UNE PLAINTE DEPOSEE CONTRE CONSTELLIUM

Issoire, le 04 Juin 2020.

Le 14 Mai dernier, la famille victime du drame du 10 Septembre 2013 et son avocat ont enfin déposé plainte auprès du procureur de la république de Clermont-Ferrand contre la société Constellium Issoire.

S'appuyant sur le code du travail, les plaignants estiment que les dirigeants de 2013, n'avaient pas respecté leur obligation, à savoir : mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

Depuis le début de l'affaire qui fait aujourd'hui pitoyablement la joie de la presse locale, l'ombre des dirigeants de CONSTELLIUM plane au-dessus de l'information judiciaire en cours. Pendant quatre ans (2011/2015) les suicides se sont succédés à Issoire et tout le monde s'en est lavé les mains sauf notre organisation syndicale.

Sur celui du 10 Septembre le rapport de l'inspection du travail à l'époque est accablant et sans appel pour le directeur et le DRH de l'époque car il précise que la société avait une part très importante dans le drame.

Pourtant, et depuis le premier drame, encore pire après le deuxième et ceux qui ont suivi, nos dirigeants contestent lamentablement leur responsabilité. **La bourgeoisie met tout en œuvre pour nous faire porter, à nous petits salarié-e-s, la responsabilité de ses obligations légales.**

Et que dire de la presse locale qui n'est pas la justice ? Dans son article du 03 juin, elle se permet une nouvelle fois d'écrire en toute impartialité, sans aucune conscience professionnelle pour contacter les témoins principaux, et syndicat directement concernés.

En titre on peut lire, «*Des cégétistes renvoyés devant la justice*» et les accusations suivantes :

- Le climat au sein de l'entreprise Issoirienne est à l'époque délétère. Le mal être, palpable. La pression semble latente sur les ouvriers qui appliquent le LEAN, dans une période où certains employés affirment que «*les cégétistes font la loi*». **Nous ne sommes ni coupables ni responsables des drames de l'époque, encore moins à cautionner un climat délétère, des pressions et de la mise en place du LEAN.**

- Le point d'orgue des tensions est une altercation près du vestiaire avec l'un de ses collègues, dit dans l'article en tant que membre de la CGT. Ce dernier sera licencié par Constellium pour les violences. **Le salarié licencié n'a jamais été de la CGT.**

- Du dossier d'instruction ressort une «*ambiance*» hostile à l'égard de l'ouvrier : coups d'épaule, injures, menaces, brimades, affaires piétinées. **Jamais notre organisation syndicale n'a commis ni cautionné de tels comportements.**

Nos dirigeants sollicités par le journal n'ont pas souhaité apporter de commentaires. C'est normal, ils n'auraient pas écrit mieux que le journaliste comme article à charge.

Il faut savoir que le « journaliste » en question nous refuse tout droit de réponse sur les mensonges qu'il communique sur le dossier, journalisme dites-vous ?

Comment peut-on, aujourd'hui, après un classement sans suite du parquet en 2014 suite à la première plainte ; après un nouveau non-lieu du parquet, renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel et écrire de telles choses contre notre organisation syndicale, et les personnes accusées, c'est insupportable car derrière les personnes **il y a des humains.**

Tout accuse les dirigeants de l'époque, les expertises, le rapport de l'inspection du travail, les enquêtes du CHSCT, les courriers des disparus et on continue de nous trainer dans la boue !!!

Depuis le début dans ce dossier rien n'est objectif, justifié, vérifié tout est à charge contre le syndicat CGT Constellium et en particulier contre notre secrétaire qui est LA personne à abattre.

Toutes les auditions retenues par la juge d'instruction sont des auditions à charge faites par « l'encadrement ». Mais aussi par des élus du personnel et des membres CHSCT de l'époque, qui pour certains ont pris une promotion depuis.

Certaines auditions sont même totalement diffamatoires à l'encontre de nos élus.

Pourquoi autant d'acharnement contre un syndicat, un secrétaire de syndicat qui depuis le premier drame de 2011 ne cesse de se battre pour que de telles choses ne se renouvellent pas, **si vous n'avez pas la réponse, nous l'avons.**

Nous pouvons nous regarder dans la glace et garder notre intégrité, ce n'est pas le cas de tout le monde. Nous n'avons pas un adversaire mais plusieurs, à notre grande déception, ce sont des personnes élus du personnel et qui se prétendent organisation « syndicale ».

Enfinement ces syndicalistes patronaux aident la main de la direction qui ne fait pas face à ses responsabilités, ainsi que la plume à charge dans cet article, totalement irrespectueux des familles et faisant preuve d'un manque de dignité évident.

Nous mettrons toutes nos forces dans cette affaire pour que justice soit faite quelles que soient les attaques que nous subissons. Sur tous ces suicides il y a des responsables, qui ne se trouvent pas dans notre organisation syndicale donc il va falloir les trouver ailleurs.

Cette première plainte nous n'en doutons pas va en engager d'autres, qui nous l'espérons vont faire sauter les couvertures des dirigeants de CONSTELLIUM et le rôle qu'ont joué certains dans l'affaire.

Parce que l'impunité et les collaborateurs ne peuvent pas triompher sur les morts de Constellium, ni condamner et s'acharner à juger des innocents, comme notre organisation syndicale CGT, son secrétaire général et tous nos élus.

Nous n'avons jamais agi pour la gloriole, encore moins pour les promotions de carrière, notre image est ce qu'elle est et nous l'assumons car nous n'avons aucun intérêt caché à faire valoir, contrairement à des élus d'autres organisations syndicales.

La justice nous donne une nouvelle fois raison, malheureusement elle ne fera pas revenir les victimes, mais nous devons encore démontrer notre innocence dans cette affaire.

*Non nous n'avons jamais instrumentalisé ce suicide, car nous en connaissons les risques et les circonstances actuelles le prouvent. Nous n'avons pas à nous justifier mais à rétablir la vérité. Et quant à nos détracteurs qui auraient l'idée de nous accuser qu'on s'auto-victimise : parce que oui, nous subissons un véritable acharnement-appelons les choses par leur nom- nous leur répondrons **que les vraies victimes dans cette affaire sont les salariés décédés, leurs familles et toutes les personnes impactées collatéralement, et il va falloir réparation.***